



CAP EMPLOYÉ DE VENTE

Lycée des Métiers de la Distribution et des Services Victor Laloux de Tours



OBJECTIFS DE LA FORMATION :

Le titulaire du CAP Employé de VENTE spécialisé en produits d'équipement courant exerce son activité au contact du client, dans des entreprises de commerce de détail quelle que soit leur taille.

Il peut être amené à réaliser diverses activités :

- La réception des produits et tenue des stocks ;
- L'entretien de l'espace de vente ;
- L'aide au suivi des assortiments et l'approvisionnement des rayons ;
- La vente et l'accompagnement de la vente.

A ces activités s'ajoutent des savoirs portant sur l'environnement économique, juridique et social des activités professionnelles, ainsi qu'un enseignement général destiné à permettre au jeune vendeur de s'adapter à l'évolution des modes de consommation de notre société.

ADMISSION OU CONDITIONS D'ACCÈS :

Le CAP Employé de VENTE spécialisé en produits d'équipement courant se prépare en 2 ans, prioritairement après une troisième d'insertion ou de section d'Enseignement Professionnel Adapté.

Le recrutement se fait sur dossier.

OBTENTION DU DIPLÔME :

Le CAP Employé de VENTE spécialisé en produits d'équipement courant est un diplôme de niveau V, dont l'ensemble des domaines sont évalués en Contrôle en Cours de Formation, tout au long du cycle.

COMPÉTENCES SOUHAITÉES, QUALITÉS ATTENDUES :

- Bonne présentation, courtoisie ;
- Sens du contact et de la communication ;
- Capacités d'organisation et d'initiative ;
- Adaptabilité aux contraintes du métier (station debout, rythmes évolutifs).

ORGANISATION DE L'ENSEIGNEMENT :

Enseignement général		Enseignement professionnel		Périodes de Formation en Milieu Professionnel	
Français	3h00	Prévention Santé Environnement	1h00	1e année	8 Semaines
Histoire Géographie	1h00		Environnement économique et juridique		
Langue vivante étrangère	2h00	Enseignement professionnel commerce		10h00 à 12h00	2e année
Mathématiques - Sciences	3h00				
Éducation Physique	2h00				
Éducation artistique	1h00				

DÉBOUCHÉS :

Cette formation de CAP Employé de VENTE spécialisé en produits d'équipement courant conduit à travailler dans des entreprises de commerce de détail, quelle que soit leur importance, au contact de la clientèle.

CONDITIONS GÉNÉRALES D'EXERCICE DU MÉTIER :

L'employé(e) qui exerce ce métier travaille essentiellement debout : déplacements dans l'espace de vente et dans les réserves, éventuellement livraisons. L'entretien de l'espace de vente suppose le respect des exigences, notamment en matière d'hygiène et de sécurité.

L'employé(e) devra aussi s'adapter aux contraintes saisonnières ou au rythme commercial de son univers marchand.